

J'ajouterai avec votre permission que nous avons ici deux rapports du Bureau international du Travail de la Société des Nations traitant de l'assurance obligatoire contre la maladie. Ayant été publiés il n'y a pas plus d'un mois, ces rapports sont tout à fait à jour. Ils contiennent, d'une part, des données relatives aux systèmes d'assurance contre la maladie, c'est-à-dire un recueil des lois et statistiques nationales, et, de l'autre, une analyse comparative des lois et statistiques nationales portant sur l'assurance obligatoire contre la maladie. Nous avons, au ministère du Travail, plusieurs exemplaires de cette publication; ils sont à la disposition du Comité si celui-ci le désire. Il ne sera pas très difficile de s'en procurer des exemplaires supplémentaires.

*Le président:*

Q. Pouvez-vous en obtenir des exemplaires pour le Comité?—R. Je ne sais de combien de membres se compose le Comité.

Le PRÉSIDENT: Il se compose de 35 membres.

M. HEAPS: Je doute qu'il y en ait beaucoup qui soient disposés à étudier ces rapports; ils sont fort volumineux.

Le TÉMOIN: Je laisserai ici les copies que j'ai et, si on me le permet, je distribuerai, par l'entremise du secrétaire de votre comité, des copies d'un memorandum sur l'assurance contre le chômage et la maladie et, séparément, du rapport Blanesburgh. J'y joindrai une copie de la Loi britannique.

Le PRÉSIDENT: J'estime qu'il est important d'avoir le texte de la loi, à la suite du rapport.

Le TÉMOIN: J'ai aussi par devers moi un memorandum traitant des systèmes d'assurance contre la maladie en vigueur au Canada. Il serait peut-être bon de le faire distribuer également.

M. WOODSWORTH: Il serait désirable que nous ayons aussi un résumé des arrêtés en Conseil.

Le TÉMOIN: Très bien. M. Rigg, qui m'accompagne ici ce matin, a participé au fonctionnement du Service de placement du Canada depuis sa création en 1919. Autrefois, vice-président du congrès des Métiers et du Travail du Canada et présentement directeur de notre service de placement à Ottawa, M. Rigg est très bien informé sur tout ce qui a trait au chômage, ayant eu à s'occuper de la question pendant nombre d'années. Je suis certain qu'il se fera un plaisir de fournir à M. Heaps, si celui-ci le désire, les renseignements particuliers qu'il demandait sur les conditions au Manitoba.

*M. Neill:*

Q. Le ministère, du Travail pourrait-il, sans grande dépense, en autant que le rend possible l'outillage dont il dispose, dresser un état indiquant l'étendue du chômage par mois pendant les deux, trois, cinq ou six dernières années? Comme nous sommes censés faire une étude du chômage, je pense que nous devrions savoir quelle en est l'étendue, s'il est saisonnier ou périodique, et si la situation s'aggrave ou s'améliore.—R. M. Rigg peut très bien fournir au comité de tels relevés. Ils sont dressés mensuellement à même les rapports des patrons d'une part et de ceux des organisations ouvrières de l'autre.

Q. Relativement à la classe la plus nombreuse sur la liste, où obtenez-vous vos données?—R. Je regrette de dire que, en ce qui concerne le sujet en général, il n'y a pas de statistiques disponibles indiquant le nombre total de chômeurs à un moment donné.

Q. Les villes ne possèdent-elles pas des listes des chômeurs qu'elles assistent?—R. Des registres du secours aux chômeurs, oui; mais du nombre de chômeurs, non. Il n'existe pas de statistiques indiquant le nombre de chômeurs à un moment donné et les estimations qui en ont été faites varient considérablement. On constate un semblable état de choses aux Etats-Unis. Ainsi, cette semaine même, à Washington, le secrétaire du Travail des Etats-Unis, M. Davis, fit une déclaration